



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-troisième session

Rabat (Maroc), 26-28 mars et 18-20 avril 2024

Décisions des conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et stratégies transversales de la FAO: défis et possibilités dans l'optique d'une mise en œuvre coordonnée dans la région Afrique

Résumé

Des mesures concrètes doivent être prises pour rendre les systèmes agroalimentaires plus productifs et plus durables sur le plan environnemental, ce qui nécessite des ressources, un engagement politique, un partage des connaissances, une collaboration internationale et un appui aux parties prenantes le long de la chaîne de valeur agroalimentaire.

L'Afrique a besoin de politiques efficaces et de meilleurs investissements dans les biens publics agricoles; elle doit transposer à plus grande échelle des solutions numériques en faveur de l'agriculture et mettre au point des dispositifs de financement novateurs moyennant des partenariats public-privé, en vue d'appliquer plusieurs décisions prises lors des sessions des conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Pour agir dans les systèmes alimentaires, il est notamment possible d'élaborer des politiques publiques, des solutions intrarégionales concernant les chaînes de valeur alimentaires et les moyens de subsistance ou des solutions concernant les lieux d'exploitation et les paysages productifs, mais aussi de renforcer les capacités régionales de gestion des risques agricoles. Des partenariats ont été noués dans ces domaines sur tout le continent africain, mais il reste encore à accélérer leur mise en application.

D'après l'analyse réalisée par la FAO, les pays africains ont explicitement intégré des décisions découlant de plusieurs conventions des Nations Unies et d'autres accords multilatéraux à leurs feuilles de route pour la transformation des systèmes alimentaires, et, dans la plupart des feuilles de route présentées, les pays accordaient la priorité aux approches et décisions relatives aux conventions pour ce qui est de leurs plans nationaux d'adaptation, de leurs contributions déterminées au niveau

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

national, de leurs derniers rapports biennaux et de leurs dernières communications nationales au titre de la CCNUCC, de leurs rapports nationaux relatifs à la biodiversité et de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, présentés au titre de la CDB, ainsi que de leurs plans d'action nationaux et objectifs relevant de la neutralité en matière de dégradation des terres au titre de la CCNUCC.

Toutefois, la mise en œuvre exigée par ces cadres présente de sérieux défis. De façon générale, le continent a besoin d'investissements considérables pour rendre les économies climato-résilientes au profit de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des infrastructures; cela suppose de mobiliser d'importants financements provenant des gouvernements, du secteur privé et des donateurs internationaux.

L'objectif de la table ronde ministérielle est d'encourager la mise en commun de l'expérience des membres, des parties prenantes et des partenaires concernant les politiques, les mesures d'incitation et les solutions technologiques et novatrices prometteuses qui peuvent accélérer et faciliter l'intégration dans les systèmes agroalimentaires, au niveau national, de diverses décisions des conférences des parties et stratégies régionales et nationales sur l'environnement, ainsi que de stratégies visant à mobiliser les ressources indispensables.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

I. Introduction

1. L’Afrique reste le continent le plus vulnérable et le moins préparé face aux menaces planétaires que sont le changement climatique, l’appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des terres; pour 90 pour cent des pays africains, l’insécurité alimentaire et la malnutrition font partie des grands risques liés au climat, qui peuvent avoir de vastes répercussions sur la santé des écosystèmes, la productivité et la résilience.

2. La faim et l’insécurité alimentaire progressent sur le continent. À titre de comparaison, en 2022, au niveau mondial, 258 millions de personnes dans 58 pays ou territoires étaient touchées par une insécurité alimentaire aiguë atteignant un niveau de crise ou pire, contre 193 millions de personnes dans 53 pays et territoires auparavant. Parmi ces 258 millions de personnes, 57 pour cent vivaient en Afrique, soit 146,1 millions de personnes¹.

3. Le changement climatique est l’un des principaux facteurs qui expliquent cette progression de la faim, et les chocs climatiques étaient la principale cause en jeu pour près d’un tiers de la population touchée par la faim aiguë sur le continent africain en 2022. L’Afrique était responsable de moins de 4 pour cent des émissions mondiales produites en 2021, mais sa population et ses écosystèmes n’en sont pas moins durement éprouvés par le changement climatique. Le changement climatique est le principal facteur d’appauvrissement de la biodiversité et met en péril des services écosystémiques importants pour le secteur de l’alimentation et de l’agriculture, comme la pollinisation, la régulation des organismes des sols, la résilience face aux perturbations et la protection contre les organismes nuisibles et les maladies. L’Afrique a été frappée de manière disproportionnée par un accroissement de la variabilité du climat et de la fréquence et de l’intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, une grave perte de biodiversité et une dégradation marquée des terres et des écosystèmes, autant de facteurs qui ont tous profondément ébranlé la stabilité de la production alimentaire et l’offre de nourriture, l’accès à celle-ci et son utilisation, et donc la sécurité alimentaire. Ces bouleversements ont également détruit les moyens de subsistance de populations et compromis la capacité du continent de réaliser les objectifs de développement durable (ODD).

4. Les conséquences macroéconomiques de grande ampleur de l’insécurité alimentaire causée par le changement climatique contribuent à la pénurie alimentaire et à la hausse des prix des intrants agricoles, ce qui a pour effet d’augmenter les prix des denrées alimentaires. D’après les prévisions, les importations annuelles de produits alimentaires des pays africains devraient tripler d’ici 2025 et passer de 35 milliards d’USD à 110 milliards d’USD².

5. Conformément à son Cadre stratégique pour 2022-2031, la FAO s’attache à bâtir des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui tiennent compte du changement climatique et de ses effets. Ces systèmes contribueront à des économies à faibles émissions et fourniront aux générations actuelles et futures des aliments nutritifs sans danger pour la santé en quantité suffisante pour leur permettre d’avoir une alimentation saine, ainsi que d’autres produits et services agricoles, en ne laissant personne de côté.

6. La transformation des systèmes agroalimentaires exige que l’on agisse à tous les niveaux tout en prenant en considération les contextes et les moyens nationaux. Elle doit viser à remédier aux causes systémiques et structurelles de la vulnérabilité et de l’exclusion, ainsi qu’à leurs effets, et à favoriser la concrétisation d’autres objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

A. Décisions des conférences des parties qui concernent les systèmes agroalimentaires

7. La FAO contribue à des accords environnementaux multilatéraux clés, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l’Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Cadre mondial

¹ *Global Report on Food Crises 2023*. <https://www.fsinplatform.org/grfc2023> (version abrégée disponible en français: Rapport mondial sur les crises alimentaires 2023).

<https://www.fsinplatform.org/sites/default/files/resources/files/GRFC2023-brief-FR.pdf>.

² *État du climat en Afrique*, 2022.

relatif aux produits chimiques, ainsi que, entre autres, aux négociations actuellement menées concernant l'instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin.

8. La 27^e session de la Conférence des parties (COP27) à la CCNUCC, tenue en novembre 2022, portait sur quatre grands thèmes: atténuation, adaptation, financement et collaboration. Elle a abouti à un certain nombre de décisions historiques, notamment la création d'un fonds pour les pertes et les préjudices pour les États durement frappés par les effets du changement climatique, ainsi que la mise en place des Activités communes de Charm el-Cheikh relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui constituent le seul accord formel de la CCNUCC relatif à la sécurité alimentaire. Cet accord promeut une approche globale des questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, en tenant compte à la fois de l'adaptation et de l'atténuation, selon une démarche plus large qui englobe les systèmes alimentaires.

9. Les participants à la COP27 ont également annoncé un certain nombre d'initiatives étroitement liées à l'agriculture et à l'alimentation, notamment: l'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST), l'initiative Agir pour l'adaptation et la résilience dans le domaine de l'eau (AWARE), l'initiative Action climatique et nutrition (I-CAN) et l'initiative «50 by 2050», qui vise à traiter et à recycler d'ici 2050 au moins 50 pour cent des déchets en Afrique. La COP27 était également l'occasion de lancer l'initiative sur les marchés du carbone en Afrique, qui a pour objectif d'accroître la participation de l'Afrique aux marchés volontaires du carbone. Cette initiative mobilise sept pays africains, dont le Gabon, le Kenya, le Malawi, le Nigéria et le Togo, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

10. La 28^e session de la Conférence des parties (COP28) à la CCNUCC s'est tenue en décembre 2023. À cette occasion, les parties ont adopté plusieurs décisions et fait progresser plusieurs axes de travail. Elles ont notamment conclu le premier bilan mondial, qui doit tracer la voie à suivre pour atteindre les principaux objectifs de l'Accord de Paris. Cette session a permis de faire le point sur l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane, une initiative multinationale qui a pour objet de réduire les émissions de méthane de 30 pour cent d'ici 2030. Elle a également permis de renforcer l'engagement consistant à mettre fin à la déforestation, les pays ayant été instamment priés de s'attacher à élaborer des politiques nationales, ou à réviser les politiques existantes, et de mobiliser des financements qui visent à protéger les forêts.

11. En outre, la COP28 a été l'occasion de faire progresser les débats sur les marchés du carbone et sur l'article 6 de l'Accord de Paris, qui régit la commercialisation du carbone et d'autres approches coopératives en matière de réduction des émissions, et qui est l'un des articles les plus complexes, puisqu'il comporte de nombreux éléments contestés par les parties. La décision prise au titre de cet article évoque: la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts; l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement; les approches conjointes d'atténuation et d'adaptation dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre aux fins de la gestion intégrale et durable des forêts.

12. Des progrès considérables ont également été réalisés s'agissant d'un certain nombre de questions liées aux systèmes agroalimentaires, dont l'objectif mondial en matière d'adaptation et la mise en place effective du Fonds pour les pertes et préjudices. En outre, les Émirats arabes unis ont publié une déclaration visant à accélérer la transformation systémique des systèmes alimentaires, que 159 pays ont approuvée. La déclaration a pour objectif de renforcer les engagements nationaux en faveur de la transformation des systèmes alimentaires, de la mobilisation de financement et de la création de mécanismes agricoles novateurs.

13. La 15^e réunion de la Conférence des parties (COP15) à la CDB a eu lieu en décembre 2022 et les participants ont convenu d'un nouvel ensemble majeur de règles pour lutter contre l'appauvrissement de la nature, appelé «Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal». Ils ont adopté des mesures concrètes pour enrayer et inverser l'appauvrissement de la nature en protégeant 30 pour cent de la planète et 30 pour cent des écosystèmes dégradés d'ici 2030. Le Cadre mondial contient également des propositions pour accroître les fonds destinés aux pays en développement. Il comporte quatre grands objectifs axés sur la santé des écosystèmes et des espèces: mettre fin à l'extinction d'origine anthropique

des espèces d'ici 2050; utiliser durablement la biodiversité; partager de manière équitable les avantages; apporter des financements afin de combler le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à 700 milliards d'USD par an.

14. Le Cadre mondial de la biodiversité comprend 23 cibles orientées vers l'action à atteindre d'ici 2030. Plus de la moitié des cibles sont étroitement liées aux secteurs agroalimentaires, et beaucoup de celles-ci sont essentielles à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, comme: réduire la pollution; améliorer la biodiversité et la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, de la pêche et des forêts; limiter autant que possible les répercussions du changement climatique et accroître la résilience des écosystèmes; faciliter la consommation durable et réduire le gaspillage de nourriture; réduire les incitations préjudiciables d'au moins 500 milliards d'USD par an et renforcer les incitations positives pour la biodiversité; mobiliser des ressources financières publiques et privées. Une étape essentielle pour combler le manque de financements destinés à protéger la nature a été l'annonce, pendant la COP15 de la CDB, de la création d'un fonds du Cadre mondial. Le fonds, qui relève du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), vient compléter les dispositifs d'appui existants et accroître le financement de la mise en œuvre, l'objectif étant de mobiliser au moins 200 milliards d'USD par an d'ici 2030, auprès de toutes les sources.

15. La 15^e session de la Conférence des parties à la Convention sur la lutte contre la désertification s'est tenue en mai 2022 et a abouti à l'adoption de 38 décisions visant à améliorer la résilience face à la sécheresse, à réduire la dégradation des terres et à encourager l'investissement dans la remise en état des terres. Les parties ont adopté de nouveaux engagements et des initiatives ont été lancées, à savoir: la Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des sexes aux fins de la restauration des terres, la Déclaration sur les terres, la vie et l'héritage, l'initiative «Business for Land» (L'action des entreprises en faveur des terres) et le défi d'approvisionnement lancé dans le Sahel pour permettre aux communautés qui cultivent la Grande muraille verte d'utiliser la technologie pour suivre les progrès, créer des emplois et vendre leur production.

16. Les participants à la COP 15 de la Convention sur la lutte contre la désertification ont demandé à la FAO d'élaborer un guide technique pour faciliter l'intégration, dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (indicateur 15.3.1 des ODD) et dans les travaux relevant de la Convention, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ils ont également demandé aux partenaires et aux membres de redoubler d'efforts pour atténuer les effets de la sécheresse grâce à des approches porteuses de transformation et tenant compte des questions de genre.

B. Actions et possibilités à exploiter en priorité pour appliquer les décisions des conférences des parties en Afrique

17. Capacités régionales et nationales requises pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux:
- a. De nombreux pays d'Afrique ont fini d'élaborer leurs plans d'action pour appliquer les décisions relatives aux conventions; toutefois, ils se sont heurtés à des difficultés s'agissant de les exécuter.
 - b. Plusieurs mesures ont été prises en vue d'appliquer les décisions relatives aux conventions, mais les progrès restent limités en raison de divers facteurs, y compris: le manque de ressources financières et humaines; le manque d'indicateurs; l'application insuffisante de l'approche écosystémique; l'inadéquation des moyens servant à faire participer le public à la gestion des zones protégées; le manque de prise en compte des questions de climat et de biodiversité dans les sphères politiques, en dehors de celles qui s'occupent généralement de l'environnement.
 - c. Un appui est notamment requis en vue d'intensifier le renforcement des capacités des pays en développement, par exemple pour ce qui est des exigences concernant l'établissement des rapports, pour faire en sorte que les mécanismes du marché et hors marché en matière de commercialisation du carbone soient bien compris et pour permettre de mieux cerner les lacunes et les contraintes s'agissant d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation pour toutes les conventions, y compris sur les plans du financement, de la technologie et des données.

- d. Grâce à une meilleure coordination, à davantage de ressources et à la rationalisation des questions prioritaires (transitions énergétiques, financement et adaptation, par exemple), l'Afrique sera plus à même de faire face aux effets du changement climatique, de juguler les facteurs responsables des pratiques et des utilisations des terres non durables et de renforcer la protection de la biodiversité.
18. Pertes et préjudices:
- a. En Afrique, les coûts des pertes et des préjudices dus au changement climatique devraient atteindre entre 290 milliards d'USD (dans un scénario où la température augmente de 2 °C) et 440 milliards d'USD (dans un scénario où la température augmente de 4 °C). Cinquante-quatre États africains ont besoin de plus d'outils, de capacités et de mécanismes de production de connaissances pour donner des informations détaillées sur les pertes et préjudices subis au niveau national.
 - b. Les pertes et préjudices résiduels sont des conséquences du changement climatique qui ne peuvent être évitées par des mesures d'atténuation et d'adaptation. L'Afrique doit se doter de plus de moyens pour réduire les pertes, et ce en renforçant sa résilience et sa capacité de se relever, de remettre en état les éléments endommagés et de faire face aux pertes permanentes, que ce soit dans le cas des effets du changement climatique, de la perte de biodiversité ou de la dégradation des terres des écosystèmes. Il faut remédier à l'ensemble des pertes et préjudices subis en s'attaquant à leurs effets sur les secteurs agroalimentaires.
19. Systèmes, infrastructures relatives aux données et utilisation de la technologie:
- a. Le continent africain pâtit depuis longtemps de l'absence d'un outil d'observation climatique parmi ses infrastructures météorologiques, ainsi que d'un manque de données fiables sur le climat. L'insuffisance persistante des informations compromet la capacité des pays africains de prévoir les phénomènes extrêmes et de s'y adapter ainsi que de suivre et de faciliter la mise en œuvre sur le terrain. Le renforcement des systèmes de collecte de données et d'informations contribuera à améliorer l'adaptation au changement climatique, la surveillance de la biodiversité et la résilience en Afrique.
 - b. Il est primordial d'investir dans l'alerte rapide et l'action immédiate si l'on veut sauver des vies, promouvoir le développement économique, préserver les acquis du développement et les moyens de subsistance, protéger l'environnement et réduire le coût des interventions en cas de catastrophe.
20. Financements et investissements novateurs:
- a. Les systèmes agroalimentaires offrent des solutions en créant des synergies entre les objectifs relatifs au développement, à l'action pour le climat et à la sécurité alimentaire. À l'heure actuelle, les financements et investissements destinés à rendre ces systèmes durables et résilients sont inadéquats.
 - b. L'ampleur et la qualité des investissements dans des domaines essentiels pour l'Afrique, comme les transitions énergétiques, les investissements dans l'agriculture résiliente face au changement climatique et la restauration du capital naturel et de la biodiversité, sont globalement insuffisantes. Des mesures concrètes doivent être mises en place pour faciliter l'accès au financement et ainsi aider les pays africains à exécuter leurs plans nationaux d'adaptation face au changement climatique, à la dégradation des terres et à l'appauvrissement de la biodiversité.
 - c. Des financements novateurs aideront les pays africains à gérer les effets du changement climatique et à créer un environnement propice à la réalisation des ODD. Il existe plusieurs possibilités pour tirer parti des vastes écosystèmes naturels du continent en vue d'attirer de tels financements, comme les obligations et les prêts verts et bleus, les obligations et prêts liés au développement durable, la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, et des marchés du carbone plus efficaces et proposant de meilleurs prix.

C. Mesures prises par la FAO pour faciliter l'application des décisions des conférences des parties

21. La mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au changement climatique est l'une des principales solutions à la crise climatique, à la dégradation des terres et aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. Cette résilience est essentielle à la durabilité des systèmes, puisqu'elle renforce les moyens dont disposent les acteurs des systèmes agroalimentaires pour prévenir, anticiper et absorber les chocs et les facteurs de stress et s'y adapter en amont.

22. La FAO a également élaboré quelques stratégies pour aider les membres à transformer leurs systèmes agricoles et alimentaires de façon durable.

23. La FAO a mis au point sa Stratégie relative au changement climatique pour 2022-2031³, ainsi que le plan d'action y relatif, en vue de placer les systèmes agroalimentaires au cœur des solutions à la crise climatique. La Stratégie aide les pays à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter grâce à un vaste corpus de données fondées sur des travaux de recherche et à l'élaboration de programmes et de projets concrets⁴, qui font partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD.

24. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation⁵ a été élaborée dans le but de mieux exploiter des approches et des technologies novatrices à l'appui de la production agricole et de l'adaptation de celle-ci au changement climatique. L'Organisation a également élaboré une stratégie⁶ et un plan d'action⁷ visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture afin de réduire les effets néfastes des pratiques agricoles sur la biodiversité, de promouvoir des pratiques agricoles durables et de conserver, améliorer, préserver et rétablir la biodiversité dans son ensemble. En outre, la Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité, un outil en ligne, a été créée pour regrouper les connaissances et les ressources sur la biodiversité dans les secteurs agricoles en vue d'accroître les connaissances et les capacités permettant aux pays de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité et d'atteindre les ODD.

25. Grâce à la Stratégie en matière de science et d'innovation, la FAO aide à renforcer les liens entre la science, la recherche et le développement, et continue à contribuer aux avancées scientifiques et à l'innovation (Codex Alimentarius, écoles pratiques d'agriculture, Plateforme géospatiale de l'initiative Main dans la main, plateforme du Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre, outil de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale, etc.). Elle fournit aux pays des orientations en ce qui concerne les pratiques, approches, méthodes et outils novateurs. Elle soutient par ailleurs les mécanismes multipartites, plateformes et processus novateurs étayés par une démarche scientifique.

26. Au titre de ces stratégies, la FAO intervient dans quatre domaines de travail clés: avis en matière de politiques; renforcement des capacités et appui aux pays; partage de connaissances et de solutions novatrices: mobilisation de ressources et partenariats.

27. La FAO aide les pays d'Afrique à atteindre les cibles pertinentes du Cadre mondial de la biodiversité et à en suivre la réalisation, met au point un programme permettant d'accéder aux ressources du FEM, du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'adaptation et d'autres fonds, et facilite les partenariats avec les institutions de financement et les organisations détentrices de connaissances afin d'agir en faveur du climat, des systèmes alimentaires dans le contexte de la résilience climatique, de la gestion durable des forêts, de la remise en état terres dégradées, de la pêche et de la biodiversité. À l'heure actuelle, l'Organisation compte près de 200 projets opérationnels en Afrique liés à l'action pour le climat, à la biodiversité et à la lutte contre la dégradation des terres et à la remise en état de celles-ci, pour une valeur atteignant presque 552 millions d'USD. De 2022 à 2023, elle a aidé les membres à mobiliser 216 millions d'USD auprès du FVC et 100 millions d'USD auprès du FEM.

³ <https://www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf> (en anglais).

⁴ <https://www.fao.org/climate-change/projects-and-programmes/fr>.

⁵ <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>.

⁶ <https://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf>.

⁷ <https://www.fao.org/3/nf735fr/nf735fr.pdf>.

28. Les stratégies de la FAO sont bien harmonisées avec différents programmes, cadres et stratégies mis au point pour le continent par l'Union africaine, comme le Plan d'action pour la relance verte 2021-2027, l'initiative Grande muraille verte, le Cadre de gestion durable des forêts pour l'Afrique (2020-2030), la Stratégie et le Plan d'action relatifs aux changements climatiques et au développement résilient (2022-2032) et la Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique⁸.

29. Au titre de la priorité régionale de la FAO pour l'Afrique intitulée «Action pour le climat et gestion durable des ressources naturelles», plusieurs projets et programmes ont été promus, comme la diffusion des pratiques optimales d'agriculture intelligente face au climat par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture, la fourniture d'un appui aux membres pour les aider à développer l'agroforesterie et l'agriculture urbaine et périurbaine, ainsi que des projets axés sur les emplois verts, la bioénergie et la gestion de la fertilité des sols.

En outre, la FAO a notamment aidé les membres en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs agricoles, la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) en matière d'agriculture, de foresterie et d'utilisation des terres, ainsi que la promotion de l'application des Directives volontaires pour une gestion durable des sols. Elle a également prêté un appui dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les capacités institutionnelles et la sensibilisation en matière de répression des crimes contre les espèces sauvages, la mise au point de plans directeurs pour l'utilisation nationale intégrée des ressources en eau et le développement du système d'irrigation à énergie solaire en Afrique subsaharienne.

30. La FAO a aidé les pays à élaborer et à appliquer des politiques, des bonnes pratiques et des orientations intégrées et fondées sur des données factuelles concernant la prise en compte des systèmes alimentaires dans les cadres nationaux relatifs au climat, à la biodiversité, à la dégradation des terres et à la désertification.

31. La FAO a également aidé ses membres à renforcer les capacités leur permettant de trouver et d'obtenir des financements et des investissements en faveur de l'action climatique, ainsi que de fournir les analyses, données et indications nécessaires. Dans le cadre de l'initiative FAST, elle dirige le partenariat avec d'autres acteurs en vue de contribuer à améliorer la quantité et la qualité des contributions au financement de l'action climatique visant à transformer les systèmes agricoles et alimentaires d'ici 2030.

32. La FAO a noué des partenariats stratégiques avec des acteurs clés intervenant dans les domaines de l'agriculture, des forêts et du changement climatique en Afrique, afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs CDN. En février 2023, 53 États parties d'Afrique avaient soumis leurs CDN et plus de 90 pour cent avaient présenté une version actualisée de celles-ci. L'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la réduction des risques de catastrophe et la santé sont les grandes priorités en matière d'adaptation. D'après les données disponibles, la mise en œuvre des CDN du continent africain exigerait un financement total 2 800 milliards d'USD entre 2020 et 2030.

33. La FAO a élaboré plusieurs rapports et outils pour aider et guider les membres dans le cadre des négociations et débats en cours, comme les rapports suivants: *Impact of Disasters and Climate Change on Agriculture and Food Security 2023* (L'impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, 2023); *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A Global roadmap* (Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil des 1,5°C: feuille de route mondiale); *Loss and Damage in agrifood systems – Addressing gaps and challenges* (Pertes et dommages dans les systèmes agroalimentaires – Comblent les lacunes et remédier aux problèmes). La FAO a également mis au point la trousse à outils sur la législation et le changement climatique, l'outil de suivi des contributions déterminées au niveau national⁹ et la plateforme de connaissances sur le changement climatique.

⁸ https://au.int/sites/default/files/documents/33796-doc-african_strategy_strategy_africaine_au.pdf.

⁹ <http://www.fao.org/3/cc4960en/cc4960en.pdf> (en anglais).

II. Résultats attendus

34. La table ronde ministérielle offre l'occasion d'examiner les décisions prises récemment lors des sessions des conférences des parties aux Conventions de Rio, ainsi que la mise en œuvre des stratégies de la FAO, et d'en faire le bilan, dans le contexte de l'application de ces conventions des Nations Unies aux niveaux national et régional.

35. La table ronde permettra aux participants de partager leur expérience et de mettre en avant les politiques, les mesures d'incitation et les solutions technologiques et novatrices prometteuses qui peuvent accélérer et faciliter l'intégration dans les systèmes agroalimentaires, au niveau national, de diverses décisions des conférences des parties et stratégies régionales et nationales, ainsi que de stratégies visant à accroître les ressources financières et techniques.

III. Organisation de la table ronde

36. La table ronde sera animée par un modérateur et permettra aux membres d'échanger sur les questions présentées à la section I. Un exposé fait par la FAO jettera les bases des débats interactifs entre les membres et les partenaires. Les participants mettront en commun des données d'expérience, des pratiques optimales, des innovations et des enseignements à retenir en vue de concourir à l'application des décisions relevant des conventions des Nations Unies ainsi qu'à la mise en œuvre des stratégies pertinentes de la FAO.

37. Les débats porteront sur trois domaines essentiels pour l'Afrique:

- a. **la qualité des investissements et des financements** consacrés aux transitions énergétiques, à l'agriculture résiliente face au changement climatique, à la restauration du capital naturel (par des pratiques en matière d'agriculture, d'alimentation et d'utilisation des terres) ainsi qu'à la biodiversité;
- b. **la capacité de la région** d'adopter et d'exploiter les technologies requises pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans des secteurs clés comme l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres;
- c. **l'efficacité des services de données et d'informations sur le climat** dans le contexte de la préparation et des interventions face au changement climatique, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des terres.

IV. Public visé/Participants

38. Le public visé comprend les membres, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, ainsi que les acteurs nationaux et régionaux.

V. Ordre du jour

5 minutes	Accueil et introduction	Modérateur (FAO)
15 minutes	Exposé	Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement de la FAO (OCB)
40 minutes	Interventions	Ministres de pays membres, représentants d'organisations partenaires et représentants des parties intéressées
	Séance de questions-réponses	Débat dirigé
10 minutes	Récapitulatif, allocution de clôture	Modérateur (FAO)